
**SYNDICAT
 INTERCOMMUNAL
 DU PLATEAU
 DE PLOUDIRY**

**COMPTE-RENDU
 DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
 DU JEUDI 30 JANVIER 2020**

Présents	Absents
AUVRET Stéphane, BILLON Henri, BODILIS André, CANN Joël, CORNEC Nathalie, DONVAL Jean-Michel, DONVAL Serge, GUEGUEN Marie-Laure, KERMARREC Bernard, LE STANC Jean-Luc, LOIRE Carole, OLLIVIER Muriel, PHILIPPE Georges, PITON Jean Jacques, PITON Paul, SOUDON Chantal, et VAILLANT Mickaël.	FOUILLARD Marie-Claire (pouvoir à PHILIPPE Georges), LE GARREC NEGER Emmanuelle, PIZZETTA Jean-François (pouvoir à OLLIVIER Muriel) et POULIQUEN Gérard.

ORDRE DU JOUR

Adhésion à un service commun informatique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2,
 Vu que la Ville et la Communauté des communes du Pays de Landerneau-Daoulas ont créé des services communs, en dehors des compétences qui sont transférées à cette dernière et que certaines missions du service des systèmes d'information ont vocation à être étendues aux communes du territoire et au syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry,

Le comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve l'adhésion au service commun des systèmes d'information pour mener à bien les missions d'expertise et de sécurité,

Article 2 : autorise le Président à signer la convention afférente.

Approbation du compte de gestion de l'année 2019

Le Comité Syndical,
 après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

- 1) – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif de l'année 2019

Henri BILLON, 1^{er} Vice-président, présente les comptes de l'année 2019. Il informe que ces derniers sont conformes au compte de gestion dressés par le Trésorier.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat antérieur	127 928,63	53 379,65
Dépenses	954 079,76	387 740,50
Recettes	874 821,51	276 253,18
Résultat	48 670,38	- 58 107,67

Les répartitions analytiques se font comme suit

Compétences	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Transport scolaire	1 011,79	15 998,88
Service des sports	-4 068,99	-217 752,44
Service technique	-16 062,50	154 080,74
Maison du Plateau	-289,67	-42 522,46
Animation jeunesse	944,39	-791,33
Animation enfance	61 354,17	32 552,48
Servie funéraire	492,96	411,74
Animaton sportive	5 288,23	-85,28
Total	48 670,38	-58 107,67

Conformément aux règles en vigueur, le Président quitte la salle au moment du vote.

Aucune observation n'étant faite, Henri BILLON soumet le compte administratif au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

Affichage le : 31 janvier 2020

Le Président,
Jean-Jacques PITON